

COMPRENDRE MA FACTURE D'EAU

Recto de la facture



55 rue de Bonneuil Matours
86000 POITIERS
www.eauxdevienne.fr

Votre référence abonné : 58 06 11111

Référence à rappeler lors de vos contacts ou sur l'extranet

Votre centre de rattachement

Centre de LUSIGNAN
9 RUE DU CHAMP DES RONCES
86600 LUSIGNAN
lusignan@eauxdevienne.fr

Tél. 05 49 43 30 92 Fax 05 49 57 98 42
lundi au jeudi 8h00-12h30 / 13h30- 17h00
vendredi 8h00-12h30 / 13h30-16h00

Accueil sur place
lundi au jeudi 8h00-12h30 / 13h30- 17h00
vendredi 8h00-12h30 / 13h30-16h00

N° URGENCE TECHNIQUE 24/24
05 49 61 16 90

Pour nous contacter par téléphone ou sur simple visite

TRESORERIE POITIERS MUNICIPALE
13-15 RUE DE LA MARNE
86000 POITIERS

MME LA SOURCE AUDE
CHEZ MADAME DURAND
8 RUE DE LA SOURCE
86600 LUSIGNAN

Adresse de facturation de l'abonné
(Peut être différente de l'adresse du branchement)

Votre paiement

TRESORERIE POITIERS MUNICIPALE
13-15 RUE DE LA MARNE
86000 POITIERS
t086016@dgifp.finances.gouv.fr

Les moyens de paiement disponibles figurent au verso de votre facture

Coordonnées de la trésorerie en charge du recouvrement

Vos informations pratiques

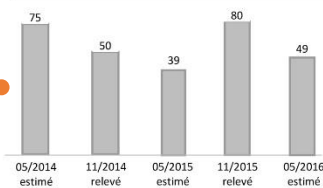
Prochaine facture en NOVEMBRE 2016
Prochain relevé en OCTOBRE 2016

C'est l'hiver, pensez à protéger votre compteur contre le gel !

Créez votre espace personnel sur www.eauxdevienne.fr

Informations diverses et conseils

Vos consommations en m³



Votre historique de consommation (à chaque facture)

FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT

N° 20160201234567 EMISE LE 24/05/2016

Présentation simplifiée (le détail de votre facture figure au verso)

VOLUME CONSOMME 49 M³

MONTANT TTC

ABONNEMENT
Du 01/01/2016 au 24/05/2016

37,80 €

CONSOMMATION
Du 01/01/2016 au 24/05/2016

197,76 €

MONTANT TOTAL A PAYER TTC

235,56 €

Soit 0,00403 € du litre TTC
(hors abonnement)

Montant de l'abonnement sur la période citée

Montant de la part variable liée aux m³ d'eau consommés ainsi que les taxes prélevées pour le compte de l'Agence de l'Eau

PAIEMENT SOUS QUINZAINE A RECEPTION DE LA FACTURE

N° SIRET 123 45 6789 123 45

N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE 123456 123456

CENTRE D ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
59885 LILLE CEDEX 9

Talon de paiement à compléter et signer dans le cas d'un paiement par TIP

* Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué**

DATE et LIEU

SIGNATURE

LA SOURCE AUDE
CHEZ MME DURAND
8 RUE DE LA SOURCE
86600 LUSIGNAN

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA08601647300000001234567

ICS : FR00ZZZ000000

Référence : 01000000001234567

Créancier : EAUX DE VIENNE SIVEER

235,56 €

CENTRE D ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
59885 LILLE CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

473010500000 MME LA SOURCE AUDE

9411330000175 1101000000001212121212121

23556

COMPRENDRE MA FACTURE

Verso de la facture

Numéro du compteur, adresse de branchement et type de consommation (suite à un relevé ou estimé)

Part destinée à couvrir les charges fixes du service

Redevances calculées et perçues pour le compte de l'Agence de l'Eau

Consommation facturée

Branchement raccordé ou non à l'assainissement collectif

Votre facture en détail

DOCUMENT A CONSERVER 5 ANS.

N° compteur et lieu de desserte	Ancien Index	Nouvel Index	Consommation (m3)	Assainissement	Observation
E06KB125458 P estimé le 24 mai 2016 8 RUE DE LA SOURCE LUSIGNAN	342	391	49	OUI	

Rubriques	Qté	Tarif annuel	Montant HT	TVA %	Montant TVA	Montant TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU						84,59 €
ABONNEMENT CPT 08KB125458 DU 01/01/2016 AU 24/05/2016	1	46,430	18,44	5,50	1,01	19,45
CONSUMMATION DU 01/01/2016 AU 24/05/2016	49	1,19	58,21	0	3,21	61,57
PRESERVATION RESSOURCES EN EAU DU 01/01/2016 AU 24/05/2016	49	0,06	2,92	0	0,19	3,57
REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF						129,38 €
PART FIXE CPT 08KB125458 DU 01/01/2015 AU 31/12/2015	1	42,000	16,68	10,00	1,67	18,35
PART VARIABLE DU 20/05/2015 AU 21/10/2015	49	2,060	100,94	10,00	10,09	111,03
ORGANISME PUBLIC – AGENCE DE L'EAU						21,59 €
LUTTE CONTRE LA POLLUTION DU 20/05/2015 AU 21/10/2015	49	0,230	11,27	5,50	0,62	11,89
MODERNISATION DES RESEAUX DU 20/05/2015 AU 21/10/2015	49	0,180	8,82	10,00	0,88	9,70
MONTANT TOTAL A PAYER			217,89		17,67	235,56 €

Part variable correspondant au volume enregistré entre 2 relevés



Vos moyens de paiement

- Mensualisation : mandat de prélèvement disponible auprès de votre centre de rattachement ou sur votre espace personnel www.eauxdeviennne.fr
- Prélèvement à échéance : mandat de prélèvement disponible auprès de votre centre de rattachement ou sur votre espace personnel www.eauxdeviennne.fr
- Internet : sur le site www.tipi.budget.gouv.fr Identifiant collectivité : 007513 Référence : 2015 EA 00 02465747 (le paiement en ligne est actif pendant les 2 mois qui suivent la date d'émission de la facture)
- TIPSEPA : dater, signer et renvoyer le TIP au moyen de l'enveloppe fournie (à affranchir)
- Virement : sur le compte banque de France IBAN : FR75 3000 1006 39C8 6000 0000 049 BIC : BDFEFRPPCCT
- Espèces : au guichet du trésor public dans la limite de 300€ (article 19, loi de Finances 2013)
- Chèque : libellé à l'ordre du trésor public (joindre obligatoirement le talon de la facture)

Moyens de paiement à disposition pour payer votre facture

Extrait du titre exécutoire en application de l'article L.252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L. 1617-5, D. 1617-23, et R. 2342-4 du code général des collectivités territoriales.
Délais et voies de recours : le présent titre exécutoire peut être contesté dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou, à défaut, à compter du premier acte de poursuite (article L. 1617-5 du code général des collectivités territoriales). La contestation peut être portée devant le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent, selon la nature de la créance.